



D É C I S I O N

Portant renouvellement du contrat d'abonnement des logiciels ADOBE Creative Cloud et ADOBE Photoshop CC, N° 1005155446, pour le service Communication de la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibérès

CC ACVI / ADEO-INFORMATIQUE (SARL GLOBAL DYNAMICS)

Le Président de la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibérès,

Vu l'article L 5211.10 du CGCT,

Vu la délibération n°DL2026-0095 du Conseil Communautaire en date du 27/04/2026 portant délégation d'attributions de l'organe délibérant au Président pour prendre toute décision relative à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des conventions, contrats de fonctionnement du service, notamment les contrats de maintenance, d'entretien de prestations de services, de fourniture de licences ou tout autre contrat nécessaires au fonctionnement courant de la collectivité,

Vu la DC2023-0086 portant contrat d'abonnement des licences pour les logiciels de l'éditeur ADOBE, n° VIP ADOBE 7DBF2D3801383F7823FA pour le service Communication de la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibérès,

Considérant la nécessité de renouveler l'abonnement de ces logiciels pour le service Communication de la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibérès,

Considérant le contrat de renouvellement d'abonnement proposé par la Société ADEO-INFORMATIQUE (SARL GLOBAL DYNAMICS), SIRET 530 002 047 00039, sise 358 Rambla Hélios – Technosud 2 – PERPIGNAN (66000),

Considérant les termes de ce contrat de renouvellement d'abonnement d'utilisation des logiciels ADOBE Creative Cloud for teams et ADOBE Photoshop CC for teams, tels que proposés par la Société ADEO-INFORMATIQUE (SARL GLOBAL DYNAMICS), SIRET 530 002 047 00039, sise 358 Rambla Hélios – Technosud 2 – PERPIGNAN (66000), et représentée par Monsieur Thomas FAURE, son Gérant,

Considérant que le renouvellement de ce contrat est conclu pour une durée de 1 an, à compter du 30 juin 2026, soit jusqu'au 29 juin 2027,

D E C I D E

ARTICLE 1 : D'APPROUVER le contrat de renouvellement d'abonnement d'utilisation des logiciels ADOBE Creative Cloud for teams et ADOBE Photoshop CC for teams, tels que proposés par la Société ADEO-INFORMATIQUE (SARL GLOBAL DYNAMICS), SIRET 530 002 047 00039, sise 358 Rambla Hélios – Technosud 2 – PERPIGNAN (66000),

Accusé de réception en préfecture
066-200043602-20260707-DC2026-0093-AR
Date de télétransmission : 10/07/2026
Date de réception préfecture : 10/07/2026

ARTICLE 2 : D'INDIQUER que les prestations décrites dans le présent contrat sont déterminées, sur la base d'un montant de rémunération annuelle de 4 534.68-€ HT (quatre mille cinq cent trente-quatre euros et soixante-huit centimes hors taxe, TVA en vigueur en sus),

ARTICLE 3 : DE PRECISER que ce contrat est conclu pour une durée de 1 an à compter du 30 juin 2026, soit jusqu'au 29 juin 2027,

ARTICLE 4 : DE SIGNER toutes les pièces relatives à ce dossier,

ARTICLE 5 : DE PRECISER qu'il sera rendu compte lors de la prochaine réunion du Conseil Communautaire de la présente décision.

Fait à Argelès-sur-Mer, le 07/07/2026.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire, du fait de sa publication et sa transmission en Préfecture.

Le Président,

Grégory MARTY.

A handwritten signature in black ink is written over a red circular stamp. The stamp contains the text "Communauté de Communes" around the top and "ACM" at the bottom, with a central emblem.

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle il est devenu exécutoire.